

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Présents : Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Damien DIAGNE, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Olivier VOLLAIRE.

Absents excusés : Alexandre ALAJBEGOVIC, Isabelle BROUSSET, Jérôme MORELLO, Rémy PIOMBINO, Manon THERON CHAUVET.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux observent une **minute de silence en hommage à Samuel Paty**, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020.

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.**
- **Présentation et adoption du budget supplémentaire 2020 :**

Jean-Pierre PETTAVINO, Maire de Lourmarin, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il invite les conseillers à adopter le budget supplémentaire 2020 de la commune, qui reprend le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dont la compétence a été transférée à l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2020.

Le contenu détaillé de ce budget supplémentaire figure dans le document qui leur a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
vote	Crédits de fonctionnement votés	129 743,30 €	
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		129 743,30 €
Total de la section		129 743,30 €	129 743,30 €

SECTION D INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
vote	Crédits d'investissement votés	409 000,50 €	80 000,00 €
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Solde d'exécution de la section		329 000,50 €
Total de la section		409 000,50 €	409 000,50 €

TOTAL DU BUDGET	538 743,80 €	538 743,80 €
-----------------	---------------------	---------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTÉ à la majorité le budget supplémentaire 2020 du budget principal de la commune, par opérations en section d'investissement et par chapitres en section de fonctionnement.

- **Point travaux et urbanisme :**

- **Plantation de fleurs** (travaux suivis par Isabelle BROUSSET) : avenue du 8 mai sur le délaissé du trottoir le long du salon de coiffure de Malvina Lakhal, ainsi que devant l'église, sur le terre-plein de la statue de la femme couchée, et autour de la fontaine aux 3 têtes.

- **Fibre** : les travaux de raccordement avancent concrètement dans le village. Ils s'adaptent au réseau Orange existant : si celui-ci est en souterrain, en aérien ou en façade, la fibre empruntera la même voie.

Des chambres intermédiaires enterrées ont été installées au Rayol (derrière la salle Dautry) et à la Gravière (au début de la rue des Alpilles).

- **Corbeilles de rue** : une vingtaine a été posée dans le centre village, ce qui représente 35h de travail par un maçon. Souhaitons qu'on n'y retrouvera pas les ordures ménagères des riverains.

- **Pose de barrières** amovibles sur la parking du Rayol face à l'Espace Camus.

- **Pose de lampadaires** supplémentaires d'éclairage public : un au jeu de boules et un au chemin de la Calade. À noter le travail rapide et soigné réalisé par l'entreprise d'Ugo Giampaoli.

- **Tennis-club** : démarrage imminent des travaux, rénovation et extension de l'éclairage des courts de tennis.

- **Réfection par l'entreprise Tonelli de la façade** située au-dessus de la terrasse de M. et Mme Gourmelon, mitoyenne du bâtiment de la mairie, et qui avait fait l'objet d'une déclaration amiable dégât des eaux : un expert avait conclu à la porosité de la façade du bâtiment communal.

- **Travaux de réhabilitation du lavoir** : ils devraient débiter cette semaine.

- **Projet de rénovation du parking des cerisiers** : réfection de la clapissette, restauration des bois délimitant les places, plantation de micocouliers (15 arbres attribués à Lourmarin dans le cadre de l'opération 20 000 arbres pour le Vaucluse lancée par le Conseil Départemental). Devis en cours.

- **Illuminations** : l'entreprise Ecotec est à pied d'œuvre, elle a remplacé certains rideaux lumineux en mauvais état, reste à poser 2 rideaux.

- **Isolation de la mairie** : l'entreprise ISOLSUDEST a projeté de la laine de verre traitée anti-rongeurs dans les combles. On a prévu de faire la même opération à l'école.

À ce sujet, la mairie a prévu une demi journée d'information à l'Espace Camus, menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, l'entreprise ISOLSUDEST, et l'agence locale de la transition énergétique, le 18 novembre 2020 à 14h00, afin de mieux renseigner la population sur les aides aux particuliers qui souhaitent entreprendre l'isolation de leur habitation. Cela mettra fin aux questionnements des habitants qui sont assaillis de démarchage téléphonique.

- **Rénovation du dispensaire** : Les devis des divers corps de métier (peinture – maçonnerie – électricité - plomberie) ont tous été acceptés, l'objectif de fin de travaux est fixé au 15 novembre.

- **Rénovation des fenêtres de l'école** : l'ampleur du chantier nécessite une réalisation en plusieurs tranches, et le bâtiment étant classé, cela implique une réfection à l'identique des fenêtres par une entreprise spécialisée dans ce type de menuiserie. Une consultation va être lancée, Roger STACHINO qui a travaillé dans le secteur du bois pendant des années nous fera profiter de son carnet d'adresses.

- **Chemin des écoliers** : le projet de réfection a été confié à un bureau d'études. Une rencontre avec le géomètre est prévue le 3 novembre, et on va réaliser une étude de sol, afin de bien définir la nature du chantier à entreprendre pour consolider l'assise du mur. Au vu des résultats de cette étude on sera en mesure de lancer une consultation. En attendant, le préau qui montrait des signes de faiblesse (un pilier déséquilibré et une poutre à changer) a été mis en sécurité avec des

étais, et un périmètre de sécurité en interdit l'accès.

- **Affouage : état d'assiette et destination des coupes de bois**

Vu le code forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1,

Vu la charte de la Forêt communale, en particulier les articles 14 à 23,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 12 octobre 2020 pour l'exercice 2021 avec les propositions des destination pour ces coupes ou leurs produits,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement OUI/NON	Année prévue à l'aménagement
1a	TS	60	3,10	NON	
1T	TS	80	4,00	NON	
1T	TS	210	3,95	OUI	2021

Par ailleurs, il convient de désigner des garants de la qualité des coupes réalisées. Outre Joël RAYMOND, qui est déjà l'interlocuteur attribué de l'ONF, le conseil désigne Roger STACHINO et Pierre AVON.

Un appel aux seuls habitants de Lourmarin, candidats à une coupe de bois, sera lancé » dans les 15 jours.

- **Opposition au transfert de compétence PLUI à LMV :**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle ;

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et notamment son article 136 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération n'est actuellement pas compétente en matière de «plan local d'urbanisme»;

Considérant que la loi 2014-366 prévoit dans son article 136, la possibilité de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération, si, entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'opposent à ce transfert automatique ;

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident:

- De s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de plan local de l'urbanisme à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, conformément aux conditions prévues par la loi 2014-366 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opposition.

Ⓜ **Pouvoir de police spéciale :**

Il existe deux types de pouvoirs de police : les pouvoirs de police administrative générale et les pouvoirs de police administrative spéciale.

Les pouvoirs de police administrative générale sont mentionnés aux articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces articles ont trait à la sécurité, à la tranquillité et à la salubrité publiques. Ces pouvoirs sont mis en œuvre par les maires, dans le cadre de leur compétence territoriale.

Les pouvoirs de police administrative spéciale exigent de mettre en œuvre des procédures plus spécifiques ou qui auraient des finalités différentes par rapport à la police administrative générale. Ils permettent notamment de réglementer une activité (exemples : règlement de collecte des déchets, fixation des modalités de collecte sélective, règlement de police en matière d'assainissement, contrôle des installations privées d'assainissement, envoi d'injonctions aux propriétaires en cas de non-conformité des installations, etc.).

Les compétences concernées par le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale sont :

- l'assainissement ;
- la collecte des déchets ménagers ;
- la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage (ce pouvoir permet d'interdire le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées et de recourir à l'évacuation forcée des résidences mobiles, offre la possibilité de saisir le préfet pour qu'il mette en demeure les occupants en situation de stationnement irrégulier) ;
- la voirie : cette compétence a la particularité de concerner deux types de pouvoirs de police spéciale : la police de la circulation et du stationnement et les autorisations de stationnement des taxis ;
- l'habitat : sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant de ruine ;

L'opposition au transfert automatique doit être exprimée dans un délai de six mois à compter de l'élection du président ou du transfert de compétences.

Les conseillers décident de se donner le temps de la réflexion sur ce sujet, et reportent la délibération au conseil municipal du mois de novembre.

• **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il est exigé des associations qu'elles présentent leur demande de subvention à l'aide de l'imprimé cerfa réglementaire.

Plusieurs associations ayant déjà déposé leur demande pour l'année 2020, le conseil municipal, sur proposition du maire, accorde les subventions suivantes aux associations pour 2020:

École de Musique de Lourmarin	4 500,00 €
Association des Parents d'Élèves	1 100,00 €
Association des Anciens Combattants de Lourmarin	500,00 €

Les subventions aux autres associations du village seront étudiées à réception de leur demande et feront l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil.

- **CDST 2020/2022**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il y a lieu de formaliser le **Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022**

Le Département nous a informé que les dotations étaient reconduites à hauteur de celles prévues pour le CDST 2017/2019 à savoir :

Une dotation triennale de 187 200 € qui se décompose de la façon suivante :

- **une part de base**, d'un montant de 168 480 €, qui peut être mobilisée sur n'importe quel type de projet,
- **une part « Patrimoine en Vaucluse »**, d'un montant de 18 720 €, qui doit être affectée à une opération répondant aux critères d'éligibilité de ce nouveau dispositif départemental.

Les communes peuvent solliciter la mobilisation de tout ou partie de leur contrat triennal dans la limite du montant global de dotation qui leur est affecté. Deux modifications seront autorisées, par voie d'avenant, sur la période contractuelle.

Monsieur le Maire propose de formaliser ce contrat de la façon suivante :

opérations	Montant des travaux HT	Financements publics sollicités ou obtenus								autofinancement
		CDST		Sub. du département autre	Subv. Etat	Subv. Région	Autre financement	Total	Cumuls des aides en %	
		Dotation de base	Part « patrimoine en vaucluse »							
Club house Tennis	130 000,00 €	51 100,00 €			39 900,00 €			91 000,00 €	70,00%	39 000,00 €
Dispensaire	18 000,00 €	12 600,00 €						12 600,00 €	70,00%	5 400,00 €
Travaux ecole	35 000,00 €	5 780,00 €	18 720,00 €					24 500,00 €	70,00%	10 500,00 €
<u>Travaux voirie :</u> parking des cerisiers chemin des écoliers chemin de Pierrouret	121 429,00 €	85 000,00 €						85 000,00 €	70,00%	36 429,00 €
Achat véhicule électrique voirie	20 000,00	14 000,00 €						14 000,00 €	70,00%	6 000,00 €
	324 429,00 €	168 480,00 €	18 720,00 €		39 900,00 €			227 100,00 €		95 329,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide :

- d'approuver le plan de financement proposé et de soumettre le dossier au Conseil Départemental pour formaliser le CDST 2020-2022,
- précise que ce contrat pourra être modifié par avenant.

- **Logiciels mairie :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le choix et l'acquisition de deux logiciels :

- DIGIT MARCHÉ, destiné à informatiser la gestion du marché hebdomadaire, il permettra de répertorier les commerçants abonnés, de matérialiser leur implantation sur la zone de marché avec le métrage attribué à chacun, et de gérer la facturation.
- ARGFAMILLE, destiné à informatiser la gestion des services périscolaires comme la cantine et la

garderie, avec un portail destiné aux familles qui pourront inscrire leur(s) enfant(s) à ces services et payer en ligne.

- **Chèques « cado » attribués au personnel de la mairie :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que la Mairie offre à son personnel des « cado chèques » pour les fêtes de fin d'année, pris auprès de la Banque Postale.

Le Maire propose de renouveler pour cette année 2020 cette opération et précise que chaque membre du personnel recevra un nombre de 15 chèques d'une valeur de 10 € chacun soit 150 €.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident à la majorité :

- d'accorder à chaque membre du personnel de la Mairie une enveloppe de 15 chèques pour un montant total de 150 €
- d'autoriser le Maire à effectuer le mandatement correspondant au règlement de cette décision.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite étudier sans tarder la possibilité de verser aux employés une prime COVID, mise en place par le Gouvernement pour remercier les fonctionnaires qui ont garanti et garantissent encore la continuité du service public pendant cette période de crise sanitaire, ainsi que la mise en place de la participation employeur à une partie des frais de mutuelle des agents.

- **Fêtes de Noël :**

Illuminations : la pose se poursuit (entreprise Ecotec).

Marché de Noël : organisé et géré par le comité des fêtes, il aura lieu sur 2 jours, les 19 et 20 décembre.

Feu d'artifices : vu la situation sanitaire, le projet est reporté à 2021. Il est cependant intéressant de faire avec un artificier un travail de réflexion pour imaginer un feu dédié à Noël et aux enfants.

Décoration du village : des sapins seront mis en place.

Une rencontre avec les commerçants est à programmer pour leur proposer de faire une « nocturne » le soir du marché de Noël, jusqu'à 20h30 par exemple. On aurait pu les réunir pour faire également le bilan de la saison touristique, mais en raison de la crise sanitaire ça ne va pas être possible. On fera un sondage en porte à porte...

- **Questions diverses :**

- **Lancement des brigades vertes** (Adeline Le Baron) : le but est de fédérer des jeunes du village, du CM au lycée, pour ranimer un peu l'association the Pep's, et proposer autre chose que la spaghettis party ou le week-end au ski, en permettant aux enfants de s'appropriier leur territoire et d'être sensibilisés aux questions d'écologie. Un questionnaire leur a été distribué, sur le type d'action à envisager et la fréquence. Il est précisé que rien n'est figé, ni sur les actions ni sur les tranches d'âge. Le lancement aura lieu le premier samedi de novembre.
- **LMV organise une collecte de jouets** en partenariat avec les écoles du territoire. On mettra l'information sur panneau-pocket.
- **Cérémonie du 11 novembre :** en raison de la situation de crise sanitaire, la cérémonie sera réduite, rdv directement au monument, pas de procession, pas d'apéritif ni de repas.
- **Plus Beaux Villages de France :** Jean-Pierre Pettavino a assisté à l'assemblée générale de l'association à Montflanquin, où Maurice Chabert, Président depuis 24 ans, a cédé la place à Alain Di Stéphano, Maire de Hièvre le Chatel (Loiret). Une centaine de maires des villages adhérents étaient présents sur les 159 que compte l'association.

Faire partie des plus beaux villages de France est une manne touristique (fréquentation multipliée par 3).

Il serait intéressant de postuler pour être village d'accueil de l'assemblée générale d'ici 2023 ou 2024.

- La question est posée de la **couleur trop blanche de certaines façades**, et comment y remédier. On pourrait rappeler dans un prochain écho de la combe les règles d'urbanisme en matière de choix des couleurs des enduits de façades ou des volets.
- Où en est-on sur le projet de **manger bio et local à la cantine scolaire** ? C'est à l'étude. Le Parc du Luberon encadre les cantines qui souhaitent s'engager dans cette démarche.
- Précisions sur le congé de maladie du **garde champêtre** titulaire et le choix d'un remplaçant.
- **Prochaines dates de réunion du conseil municipal** prévues le 23 novembre et le 21 décembre.